



Les moyens aériens de l'ONU : une « force aérienne » en mutation

Déployées sur une quinzaine de théâtres à travers le monde, les forces de l'Organisation des Nations Unies utilisent intensivement la troisième dimension. Bien qu'elle ne possède pas de moyen aérien en propre, l'ONU emploie, dans le cadre des opérations de maintien de la paix, environ 300 appareils, pour un budget d'environ 1 milliard de dollars par an. A l'instar de n'importe quelle force aérienne « classique », l'ONU fait face à plusieurs défis.

Une « force aérienne » aux moyens hétérogènes

Les moyens aériens de l'ONU se retrouvent dans deux domaines : Le Programme alimentaire mondial (PAM) et le maintien de la paix. Le PAM emploie des appareils de transports exclusivement civils qu'il loue à des compagnies privées et qui sont gérés par l'*Humanitarian Air Service*. Ce dernier est appelé à intervenir dans les situations dites d'urgence (catastrophes naturelles, famines, etc.), mais ne participe pas directement aux opérations de maintien de la paix.

Le domaine du maintien de la paix est, quant à lui, géré par deux entités : le département de l'appui aux missions (DAM) et le département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Le DAM, dans le cadre de l'emploi de ses moyens aériens, fonctionne sensiblement comme une compagnie de fret, à la différence qu'il ne possède aucun appareil. Il gère l'activité aérienne en coordination avec le DOMP et ses missions couvrent les transports de troupes ou de personnalités, la logistique, l'observation, l'évacuation médicale, les missions de *search and rescue* ainsi que le commandement et la conduite des opérations aériennes.

La gestion des moyens aériens de l'ONU s'avère particulièrement complexe. En effet, les matériels sont très hétérogènes et les théâtres très variés. Ainsi, il peut s'écouler plusieurs années entre le début d'une opération et la réception de certains équipements, comme ce fut le cas pour les hélicoptères d'attaque de l'UNAMID (Darfour). De plus, les matériels employés demeurent souvent vétustes et en nombre insuffisant. Enfin, la multiplicité des types de contrats (location à des compagnies privées ou accords avec les pays contributeurs) rend toute gestion globale et intégrée du parc d'aéronefs extrêmement difficile.

Le cas des drones aériens : un tournant capacitaire et culturel pour l'ONU

Afin de répondre à ces problématiques, l'ONU tente d'explorer d'autres voies. Pour pallier le manque de moyens d'observation, elle souhaite avoir recours à des aéronefs pilotés à distance. Ainsi en décembre 2013, l'Organisation a pour la première fois employé un drone d'observation dans le cadre de sa mission en République démocratique du Congo. Il s'agit du modèle *Falco*, construit par l'Italien *Selex* et que les Nations Unies se sont procurées directement auprès du constructeur. Outre les avantages capacitaires et financiers offerts par ces appareils, l'ONU estime que ceux-ci ont également un effet dissuasif en ce que leur présence pousserait les groupes surveillés à plus de prudence. Ces effets de « show of force » restent toutefois difficiles à évaluer.

Cependant, ces questions de l'usage des drones par l'ONU demeurent controversées. Les humanitaires restent très critiques quant à l'usage de ces appareils en raison des campagnes d'assassinats ciblés menées par les Etats-Unis au Pakistan et au Yémen. Les ONG craignent en effet que leur emploi, même pour de l'observation, ne soit assimilé à une militarisation de l'ONU et à de l'interventionnisme remettant ainsi en cause le principe de neutralité. Les pays contributeurs sont également réticents, d'une part en raison de l'origine occidentale des opérateurs des systèmes *Falco* et d'autre part parce que l'acquisition de ces derniers conduisent l'ONU à se séparer de certains matériels, privant plusieurs contributeurs (russes notamment) de ressources financières. En effet, les *Falco* sont achetés directement auprès du constructeur par l'Organisation. Pour le moment limité au théâtre congolais, l'ONU désire généraliser l'emploi de drones de surveillance à l'ensemble des zones d'opération où elle se trouve.

L'ONU souhaite cependant d'ores et déjà aller plus loin. Dans un rapport publié en décembre 2014, elle évoque la possibilité de recourir à des mini drones ou à des aérostats afin de protéger ses convois et de lutter contre les engins explosifs improvisés. Toujours dans le cadre de la protection des convois, les Nations unies réfléchissent à une extension de ses règles d'ouverture du feu, devant ici bénéficier aux hélicoptères d'attaque. S'inspirant de la UN Force Intervention Brigade déployée au Congo, ces travaux très controversés ont toutefois peu de chance d'aboutir. L'ONU reste avant tout une organisation diplomatique.

Ces propos ne reflètent que l'opinion de l'auteur.